

Autorisation d'utilisation de l'image de vos enfants

La loi nous impose de demander une autorisation chaque fois que nous voulons photographier ou filmer les élèves dans le cadre des activités scolaires et extra scolaires. Si vous préférez ne pas remplir cet imprimé, aucune prise de vue de votre enfant ne sera effectuée, ce dernier n'apparaîtra sur aucun support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.).

Je soussigné (nom, prénom)

*Père de

Je soussignée (nom, prénom)

*Mère de :

Je soussigné(e) (nom, prénom)

*Représentant légal de :

Nom : **Prénom :** **Age :**

Nom : **Prénom :** **Age :**

Nom : **Prénom :** **Age :**

Nom : **Prénom :** **Age :**

scolarisé(e)(s) à l'école de Laroin (département 64)

déclare autoriser l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Laroin à :

1) photographier et/ou filmer mon(mes) enfant(s) dans le cadre d'activités scolaires ou extra scolaires **pour toute la durée de sa scolarité dans l'école de Laroin.**

2) reproduire et diffuser en partie ou en totalité ces images sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique, site internet le l'APE etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connus et à venir.

Il est entendu que l'Association des Parents d'Elèves de Laroin s'engage sur les points suivants :

- Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé.
- La légende ne pourra porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.
- En aucun cas, l'association ne cédera les images à des tiers.
- Quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, il n'y aura aucune rémunération par l'Association des Parents d'Elèves de Laroin pour l'utilisation des images.

Fait, en double exemplaire, à le

Signatures obligatoires des deux parents titulaires de l'autorité parentale **ou** du tuteur légal, précédée (s) de la mention « lu et approuvé »:

*Le père

* La mère

*Le tuteur légal

* Barrer la mention inutile